

MÉMOIRE AU BAPE

PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU
PARC ÉOLIEN DU MASSIF DU
SUD

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE

La présentatrice du mémoire est Marielle Lemieux, Mairesse de la municipalité de Saint-Magloire.

La municipalité de Saint-Magloire (755 habitants) partage avec les municipalités de Saint-Luc, Saint-Philémon et Buckland le Parc du Massif du Sud. La gestion de ce parc se fait dans un cadre formel appelé la Corporation d'aménagement et développement du massif du sud (~~CADAMS~~). L'aménagement d'un projet éolien dans cet espace, interpelle et intéresse à plus d'un titre les citoyennes, les citoyens et l'ensemble des payeurs de taxes de la municipalité de Saint-Magloire.

INTÉRÊT PAR RAPPORT À L'AMÉNAGEMENT DU PARC ÉOLIEN

La municipalité de Saint-Magloire s'intéresse au projet d'aménagement éolien dans le parc du Massif du Sud pour quatre raisons :

Premièrement, les éoliennes seront implantées à quelques kilomètres du territoire de la municipalité;

Deuxièmement, la municipalité est membre de la ~~CADAMS~~ et de ce fait contribue à son bon fonctionnement;

Troisièmement, la municipalité pense que les éoliennes constituent une source de production d'une énergie verte, renouvelable et non polluante propice à la protection de l'environnement.

Quatrièmement, le développement du projet éolien dans la région constituerait à court, moyen et long terme une avenue

intéressante pour le développement de la Région et plus particulièrement pour une municipalité comme la nôtre qui est connaît un processus de dévitalisation.

LE MILIEU EST -IL EN ACCORD AVEC LE PROJET?

Dans le cadre d'implantation du projet éolien les citoyennes, citoyens et les contribuables de la municipalité de Saint-Magloire ont été informés, sensibilisés et écoutés quant aux enjeux du projet. Dans cette optique, les rencontres suivantes ont eu lieu :

3 octobre 2009 : Rencontre d'information sur le projet éolien au centre municipal de Saint-Luc;

1^{er} juin 2010 : Rencontre d'information entre Saint-Laurent Énergies (SLE) promoteur du projet et les citoyennes et citoyens de Saint-Magloire;

1^{er} Juin 2010 : Rencontre d'information entre le Réseau des montagnes (opposant) au projet et les citoyennes et citoyens de Saint-Magloire;

Les trois rencontres avaient essentiellement un objectif pédagogique : informer les citoyennes et citoyens sur les tenants et les aboutissants du projet (ses impacts économiques, financiers, sociaux, environnementaux, etc.). Au cours de ces rencontres, les citoyennes et citoyens ont posé toutes les questions possibles pour se faire une meilleure opinion du projet.

11 septembre 2010 : consultation publique suivie d'un vote à bulletin secret sur le projet de convention entre SLE et la municipalité de Saint-Magloire. Tous les citoyens et toutes les citoyennes de Saint-Magloire et l'ensemble des payeurs de taxes

de la municipalité ont été invités à se prononcer. Les résultats de cette consultation publique indiquent que 65,47% des personnes ont voté pour l'implantation du projet.

4 octobre 2010 : Lors d'une séance ordinaire de la séance du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, la résolution n° 05-10-10 est adoptée acceptant le principe d'une signature de convention entre la municipalité et SLE. Toutefois, il faudrait au préalable précéder à des réajustements à la convention suite à la consultation publique du 11 septembre.

25 octobre 2010 : Lors d'une séance spéciale, le conseil municipal de Saint-Magloire autorise par résolution n° 18-10-10 la signature de la convention avec Saint-Laurent Énergies.

POURQUOI LE MILIEU SOUTIENT-IL LE PROJET?

Les principales raisons évoquées par le milieu pour soutenir le projet sont les suivantes :

- ✓ La préservation de l'environnement : (l'énergie éolienne est propre, renouvelable et pas polluante pour l'environnement);
- ✓ Sur le plan économique : création d'emplois (200) pour la phase de construction et une dizaine dans la phase de mise en œuvre; amélioration du réseau routier, augmentation de l'activité économique (contrats pour les entreprises locales);
- ✓ Sur le plan financier : Le budget de la municipalité va être bonifié de 80,000.00 \$ chaque année. Ce qui aiderait à la mise en place de plusieurs projets.
- ✓ Sur le plan social (octroi des bourses aux étudiants de la région)

Le milieu pense que la mise en place du projet éolien pourrait contribuer à participer à la revitalisation de notre municipalité. Par ailleurs, à la lecture de l'étude d'impact sur l'environnement qui a été déposée au MDEP par le promoteur du projet, il ressort que cette étude a été jugée recevable. En conséquence, le milieu à la lumière de toutes ces données soutient le projet.

AUTORISATION DU PROJET

Nous sommes d'avis que le projet d'aménagement du parc éolien du Massif du Sud doit être autorisé car il s'inscrit dans une perspective de développement durable de notre région et particulièrement de notre municipalité.